

MALLERAY-BÉVILARD Le projet «Espace-Birse» a été présenté à la population

Des habitations sur les ruines de l'usine Schaublin

Quelque 50 citoyens de Malleray-Bévilard ont pu prendre connaissance mardi soir de la modification des Plans d'aménagement local (PAL) des communes concernant la transformation du site «Schaublin» de zone industrielle en zone d'habitations. Tous les acteurs du projet étaient présents: les maires des deux communes, Théodore F. Kocher, président de la direction d'Espace Real Estate Holding SA, propriétaire depuis neuf ans du bâtiment, accompagné de toute l'équipe du projet, architectes et ingénieurs.

Jacques Hennet a rappelé que cette usine, qui fut durant presque un siècle le poumon économique de la région, a été créée en 1915 par Charles Schaublin dans des locaux inoccupés près de la gare de Malleray. L'année suivante, il s'associait à Emile Villeneuve. Cette entreprise a pris rapidement son essor avec la fabrication de tours mondialement connues. La construction de l'usine actuelle a débuté en



La construction de 40 logements sur le site «Espace Birse» débutera en 2015. LDD

1929, suivie de 16 agrandissements pour atteindre une surface de 22 000 m². Dès lors, trois générations des familles Schaublin et Villeneuve se sont succédés à la direction, avant de cesser toute activité en 1999, remise en partie à Schaublin Machines SA, qui vient de s'installer dans un bâtiment construit dans la zone industrielle de Bévilard.

Dès lors, que faire du bâtiment? Une facture énergétique trop élevée, le mauvais état du toit et des sols ont incité le propriétaire, d'entente avec les communes, à raser le site pour créer «Espace Birse», une zone d'habitations mixtes comprenant 160 logements de surfaces différentes, dans des bâtiments de un à sept étages, construits en quatre ou cinq étapes, sur 10

à 20 ans. Des commerces ou ateliers artisanaux pourraient également s'y implanter. Il est prévu de privilégier la nature dans cette zone traversée par la Birse, remise à découvert.

Une seule inconnue subsiste quant au maintien ou non du bâtiment sis au sud-ouest du site, d'une surface totale de 4000 m² sur trois niveaux. Une réflexion est menée par les auto-

rités municipales pour une éventuelle affectation de ce bâtiment (école continue, lieu de culture, etc.)

Procédures à suivre

Le projet de modification du PAL de chaque commune est publiquement déposé du 8 mai au 5 juin inclus, dans les secrétariats municipaux de Bévilard et Malleray. Pendant la durée du dépôt public, il peut être consulté dans les heures de guichet. Toute personne est en droit d'émettre des objections ou propositions écrites et motivées, adressées aux secrétariats municipaux jusqu'au 5 juin 2013.

Après l'acceptation de ce nouveau plan directeur intercommunal et la création d'une zone à planification obligatoire intercommunale par les autorités communales, ratifiées par les assemblées municipales de décembre 2013, la démolition du bâtiment interviendra en 2014 et, après obtention du permis de construire, la première étape des travaux, avec la construction de 40 logements à l'est du site, débutera en 2015.

● MARIETTE NIEDERHAUSER